Covid-19 : la CCI Essonne met en place une cellule d'urgence pour les entreprises et commerces

Madame, Monsieur,

Chef d'entreprise,

Les mesures annoncées par le Président de la République sont une réponse forte à la progression accélérée de l'épidémie.

Dans le souci d'assurer le soutien de l'économie et de préparer la reprise, la CCI Essonne adapte son organisation pour répondre aux entreprises et leur assurer tout l'accompagnement dont elles ont besoin.

Un **numéro unique** et une **adresse email** dédiés ont été activés à l'initiative de la CCI Paris Ile-de-France :

CCI Urgence Entreprise

01 55 65 44 44
(service gratuit + tarif d'un appel local)

urgence.entreprise@cci-paris-idf.fr

Nos conseillers prennent en charge **l'accompagnement personnalisé des entreprises et commerces essonniens** et les soutiennent dans toutes leurs démarches :

- La mise en place du télétravail
- Le recours au chômage partiel
- La gestion des relations avec vos clients, fournisseurs, banques...
- Le montage des dossiers de demande d'aides
- Le report de charges sociales et fiscales, etc.

Par ailleurs et afin de respecter les mesures de confinement, **la CCI Essonne sera fermée au public jusqu'au 31 mars 2020. L'ensemble de ses manifestations, ateliers et formations sont reportés à une date ultérieure.**

Plus que jamais, la CCI Essonne est mobilisée à vos côtés pour surmonter cette crise sans précédent et préserver les intérêts de votre entreprise !